

---

Adresse de la commune et de la société populaire de Bercy qui assurent la Convention de leur soutien et leur patriotisme, lors de la séance du 21 brumaire an II (11 novembre 1793)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la commune et de la société populaire de Bercy qui assurent la Convention de leur soutien et leur patriotisme, lors de la séance du 21 brumaire an II (11 novembre 1793). In: Tome LXXIX - Du 21 brumaire au 3 frimaire an II (11 au 23 novembre 1793) pp. 8-9;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1911\\_num\\_79\\_1\\_40145\\_t1\\_0008\\_0000\\_13](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_79_1_40145_t1_0008_0000_13);

---

Fichier pdf généré le 19/02/2024

† La Société des Aix, district de Bourges, remercie la Convention nationale de sa loi sur le *maximum*, et de toutes les mesures révolutionnaires qu'elle a prises : elle informe la Convention que le représentant du peuple Laplanche a tout fait rentrer dans l'ordre.

L'insertion de cette adresse au « Bulletin » est décrétée (1).

*Suit l'adresse de la société populaire de la commune des Aix (2) :*

*Adresse à la Convention nationale.*

« Citoyens représentants,

« La Société populaire de la commune des Aix, district de Bourges, département du Cher, qui court à pas de géant dans les sentiers révolutionnaires, et qui conduit à la sainte Montagne, veut aussi payer son tribut de reconnaissance aux dieux tutélaires de la France pour la loi bienfaisante de la taxe des denrées, et pour toutes les mesures révolutionnaires qu'ils ont prises depuis le 31 mai dernier.

« La société a encore la satisfaction de vous apprendre, citoyens représentants, que les opérations révolutionnaires du montagnard Laplanche ont tout replacé dans l'ordre; elles ont réchauffé le patriotisme des modérés, et enfoui dans la fange du marais les aristocrates et les fédéralistes.

« La Société jure qu'elle ne fera ni paix ni trêve avec les ennemis de la République; elle vous conjure, au nom de la République, au nom de la patrie que vous avez sauvée, de ne pas abandonner votre poste avant d'avoir déclaré la liberté et la France hors de danger.

« Fait et arrêté à la séance du 1<sup>er</sup> jour de la 1<sup>re</sup> décade du 2<sup>e</sup> mois de l'an II de la République française, une et indivisible.

« NAUDIN, président. »

Le comité de surveillance d'Étampes, section du Midi, félicite la Convention nationale sur ses travaux; il la presse de rester à son poste.

L'insertion au « Bulletin » est décrétée (3).

*Suit l'adresse du comité de surveillance d'Étampes (4).*

*Les membres du comité de surveillance de la commune d'Étampes, section du Midi, à la Convention nationale.*

« Représentants du peuple

« Le comité de surveillance de la commune d'Étampes, section du Midi, révolutionnairement régénéré par Couturier, votre collègue, vous témoigne sa vive reconnaissance sur vos glorieux travaux; donner aux Français une Constitution fondée sur la liberté et l'égalité; l'assurer au milieu de l'orage qui la menace de toutes parts, tel est le devoir que vous vous êtes imposé. Les scélérats ourdissent en vain des trames perfides pour renverser cette œuvre

sacrée, leurs efforts sont impuissants, et d'un bras victorieux vous terrassez tous les ennemis du bien public.

« Montagne immortelle! C'est de ta cime que tu dispenses les bienfaits, qu'une sage Constitution nous procure, c'est toi qui conjure la tempête que de barbares préjugés suscitent continuellement; lance la foudre, qu'elle écrase d'un seul coup cette hydre destructrice qui, sous mille formes différentes, assiège le temple de la liberté, emploie sans cesse ces mesures salutaires qui ont fait tomber la tête des tyrans, et qui viennent encore de pulvériser les monstres qui respiraient dans son sein, le salut de la patrie l'exige, et le peuple le veut.

« Vertueux représentants, la patrie vous a confié le vaisseau de la République, ne l'abandonnez pas dans sa course rapide, et qu'il arrive heureusement au port.

« Nous qui sommes appelés à des fonctions importantes, nous qui voulons ardemment le salut du peuple, nous qui poursuivons ses ennemis jusque dans leurs repaires ténébreux, nous vous conjurons, par la liberté, par l'égalité, par vos travaux enfin, de rester au poste que vous occupez, jusqu'à ce que le sol de la liberté ne soit plus souillé par ces hordes d'esclaves qui le deshonnorent, et jusqu'au moment où le peuple jouira sans trouble de l'heureuse existence que la Constitution lui assure.

« Tranquilles alors, vous viendrez jouir avec nous du fruit de votre ouvrage, et la postérité vous offrira, d'âge en âge, le tribut de sa reconnaissance.

« Alors, comme aujourd'hui, nous nous écrierons encore : *Vive la liberté et l'égalité! Vive la République et vive la Montagne!*

« Les membres du comité de surveillance de la commune d'Étampes, section du Midi. »

(*Suivent 10 signatures.*)

La commune et la Société populaire de Bercy félicitent la Convention sur ses travaux, l'invitent à les continuer, et promettent de la soutenir de leurs bras et de leur patriotisme.

Mention honorable et insertion au « Bulletin » sont décrétées (1).

*Suit l'adresse de la commune et de la Société populaire de Bercy (2).*

*La commune et la Société populaire de Bercy, à la Convention nationale.*

« Citoyens représentants,

« Nous ne sommes pas les premiers à vous féliciter sur vos immenses travaux, mais aussi nous ne sommes pas des derniers à y applaudir.

« Des républicains ne doivent parler que quand ils ont agi, et nous voulions vous offrir à la fois les hommages que la Montagne a droit d'attendre de tout Français, et la preuve de l'exécution de toutes vos lois.

« La commune de Bercy est peu nombreuse et peu aisée, cependant plus de cent défenseurs de la patrie sont sortis de son sein, chargés des

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 146.

(2) *Archives nationales*, carton C 280, dossier 768.

(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 147.

(4) *Archives nationales*, carton C 280, dossier 768.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 147.

(2) *Archives nationales*, carton C 280, dossier 768.

offrandes de leurs frères qui regrettaient de ne pouvoir les suivre.

« Les gens suspects n'ont osé s'exposer à la vigilance de nos magistrats.

« Les derniers vestiges de la tyrannie et de la féodalité sont anéantis, nous vous en apportons le procès-verbal, et avec lui des soleils, calices et autres meubles d'or et d'argent, sur lesquels il reste encore quelques armoiries, mais depuis longtemps ils ne nous servaient plus, nous les gardions tels que nous les avions reçus, et nous réservions au creuset de la monnaie d'en faire justice.

« Comme de vrais républicains, citoyens représentants, nous ne vous dissimulerons pas qu'il vous reste beaucoup à faire. Vous n'avez qu'ébauché un grand ouvrage.

« Tous les Français ont les yeux sur vous; leur bonheur dépend de l'exécution de vos lois et ils le savent. Nous dirons plus : vous êtes garants de la liberté de l'univers entier, vous lui en êtes comptable sur votre propre responsabilité. Vous ne devez donc quitter le poste que vous occupez qu'après la perfection de vos travaux.

Tel est le vœu de la commune de Bercy et de la Société populaire formée dans son sein (1). »

(Suivent 24 signatures).

*Extrait du registre des délibérations de la municipalité de Bercy.*

Le sixième jour du second mois de la deuxième année de la République, une et indivisible, le conseil général s'est réuni à onze heures pour procéder à l'exécution de son arrêté du trois de ce mois.

A midi, le conseil général, entouré du bataillon de la commune, est parti par la rue de Bercy, suivi d'un chariot traînant ignominieusement des bustes de l'infâme Marie-Antoinette et de son frère, et d'une manne remplie de titres, de croix de Saint-Louis, de brevets, de lettres patentes, d'édits du ci-devant roi et des ci-devant parlements.

La marche a été ensuite le long des murs des barrières jusqu'à celle de Charenton, dont rue a été suivie jusqu'à la place d'armes, sur laquelle se sont trouvés nos frères de la section des Quinze-Vingts, qui ont été accueillis par les cris de *vive la République!* Ensuite les bustes et autres vestiges de la tyrannie, dont il vient d'être parlé, ont été hachés en pièces et jetés au feu, aux cris de *vive la République!* et des chansons républicaines et surtout de l'hymne des Marseillais. Après quoi le cortège est venu à la maison commune où a été rédigé ce présent procès-verbal, que nos frères des Quinze-Vingts ont été invités à signer.

**La Société populaire d'Aurillac [Auvillar], district de Valence, fait part à la Convention du serment qu'elle a fait de venger l'outrage fait à la nation entière par les Anglais, par l'assassinat du représentant Beauvais.**

**L'insertion de cette adresse au « Bulletin » et la mention honorable sont décrétées (2).**

*Suit l'adresse de la Société populaire d'Auvillar (1).*

*La Société des républicains montagnards amis de la Constitution de 1793, séante à Auvillar, district de Valence, département de Lot-et-Garonne, à la Convention nationale.*

« Représentants,

« Et nous aussi avons frémi d'horreur à la nouvelle de l'attentat commis sur le représentant du peuple Beauvais; nous nous sommes levés pour jurer de tirer une vengeance éclatante de l'outrage fait à la nation entière; tous les Français ont prêté le même serment. Représentants, c'est à vous à en assurer les moyens, et nos bras se chargeront de l'exécution.

« Oui, nous irons faire pâlir d'effroi l'insolent Pitt et l'indigne Georges, malgré les barrières qui nous en séparent; c'est sur eux que doivent retomber les coups de la vengeance, et l'Anglais rendu aux droits de l'immuable raison nous bénira de l'avoir sorti de l'esclavage.

« Pour nous, en attendant ce grand objet de vengeance et en manifestation de nos regrets sur la perte des représentants Beauvais, Moysse Bayle, Marat et Le Pellerier, nous venons de célébrer à l'honneur de ces martyrs républicains une fête funèbre, dans laquelle des chants civiques ont retenti de leur éloge; et à la suite de ce devoir, la municipalité, en mode expiatoire, a fait brûler sur leur tombo les titres de l'orgueil féodal, qui osaient encore insulter aux droits de l'égalité.

« Représentants, nous renouvelons ici notre entière adhésion aux salutaires journées des 31 mai, 1<sup>er</sup> et 2 juin; vos décrets vigoureux, justes et prudents ont rassuré tous les bons républicains. Achetez de terrasser et d'anéantir l'aristocrate, le fédéraliste, le modéré; le temps de la clémence est enfin passé, elle nous avait réduits à deux doigts de notre perte, frappez, et la République est sauvée.

« Ce 5<sup>e</sup> jour du 2<sup>e</sup> mois de l'an II de la République française, une et indivisible.

« B. DUCLOT, président; LAVAL jeune, secrétaire; DOUMENJOU-LARROQUE, secrétaire; CORNEILLE le jeune, secrétaire. »

**Le comité de surveillance pour le district de Montivilliers, séant au Havre, écrit à la Convention qu'il a applaudi à sa justice contre les traîtres représentants, et l'invite à rester à son poste.**

**Mention honorable et insertion au « Bulletin » sont décrétées (2).**

*Suit l'adresse du comité de surveillance de Montivilliers (3).*

*Les membres composant le comité de surveillance établi par les représentants du peuple envoyés par la Convention nationale dans le département de la Seine-Inférieure, pour le district de Montivilliers, séant au Havre, à la Convention nationale.*

« Citoyens représentants,

« Des conspirateurs, des traîtres s'étaient introduits dans le sanctuaire des lois, et sous un

(1) Applaudissements, d'après le *Journal des Débats et des Décrets* (brumaire an II, n° 419, p. 285)

(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 147.

(1) *Archives nationales*, carton C 280, dossier 768.

(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 147.

(3) *Archives nationales*, carton C 279, dossier 752.